

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 21 février 2014

**Service instructeur**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2014-2-2-3

**Service consulté**

Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique

**AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES**

Résumé : Il est proposé d'attribuer :

- une subvention plafonnée à 7 000 € à M. et Mme Gilles MOINAUX pour la création d'un meublé de tourisme à MERXHEIM,
- une subvention plafonnée à 7 000 € à Mme Céline WOLF pour la création d'un meublé de tourisme à ILLFURTH.

Un dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, commun aux deux Départements, a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin d'encourager l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport. Vous trouverez dans le tableau joint en annexe l'ensemble des demandes présentées. Le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 14 000 €.

Le Conseil Général ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif au mois de mars 2014, au regard de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération de notre assemblée du 5 décembre 2013 (CG-2013-5-1-1) autorisant l'exécution anticipée du budget et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer deux subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 14 000 € ;

- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 21 FEVRIER 2014**

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes  
PROGRAMME 2014**

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
<b>M. et Mme MOINAUX Gilles</b> Création d'un meublé de tourisme à MERXHEIM HEB04230	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
<b>Mme WOLF Céline</b> Création d'un meublé de tourisme à ILLFURTH HEB04229	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Clévacances	1
<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>		<b>14 000 €</b>		<b>2</b>

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.